

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-121**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 décembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGLI. Omar RABEI

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 31

Excusés : Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEZ. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Gabrielle MANZINALI pouvoir à Georgette CUENOT
Claudia FERNANDES pouvoir à Philippe GAUTIER
Daniel FERNANDES pouvoir à Denis NEDEZ
Stéphanie BOURQUIN pourvoir à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 décembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 novembre dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*27 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

**REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE VILLE AUTORISATION
DE SIGNER LES MARCHES DES TRAVAUX**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-121-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025 .../..

Extrait du registre des délibérations n°2025-121

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CŒUR DE VILLE - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DE TRAVAUX

Depuis de nombreuses années, la commune se porte régulièrement acquéreur de propriétés situées dans le cœur de ville circonscrit par la Grande Rue et les rues Carnot et Villedieu.

Elle est ainsi propriétaire, de manière directe ou par le biais de l'Etablissement Public Foncier Doubs Bourgogne Franche-Comté, de l'ensemble des parcelles à projet inscrites dans le périmètre précité du cœur de ville, et a engagé les études de maîtrise d'œuvre de l'opération de requalification de ces espaces publics.

Ces études ont permis de lancer la consultation des entreprises dans le but de conclure les marchés de travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

Dans cette opération, le montant total des marchés de travaux dépassant celui de 600 000 € HT figurant dans la délégation de signature accordée par la délibération n° 2020-48 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal doit autoriser spécifiquement Monsieur le Maire à signer chacun des marchés de travaux à conclure.

Pour mémoire, ces 03 lots ont fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié le 17 octobre 2025 dans le journal d'annonces légales L'Est Républicain, et le 15 octobre 2025 sur le profil acheteur de la ville (synapse-entreprises.com). La date limite de remise des offres a quant à elle été fixée au vendredi 14 novembre 2025 à 12h00.

Dans le cadre de ces marchés à procédure adaptée, lancés en application de l'article R. 2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, une phase de négociation a été organisée suite à la réception des offres des entreprises afin de permettre l'obtention de meilleures conditions techniques et financières.

La commission de procédure adaptée élargie s'est alors réunie le 26 novembre 2025, et a étudié les offres transmises au regard des critères de jugement des offres définis : 50% pour le prix des prestations, et 50% pour la valeur technique.

Cette commission propose d'attribuer les marchés dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : VRD
Titulaire proposé : SAS COLAS FRANCE domicilié à Etupes (25460)
Montant du marché : 1 628 330.50 € HT, soit 1 953 996.60 € TTC correspondant à l'offre de base des tranches ferme et optionnelles 1 et 2
- Lot 2 : Eclairage public / Electricité
Titulaire proposé : SAS HAEFELI domicilié à Lure (70200)
Montant du marché : 143 988.60 € HT, soit 172 786.32 € TTC correspondant à l'offre de base des tranches ferme et optionnelles 1 et 2
- Lot 3 : Espaces verts / Mobilier / Travaux qualitatifs
Titulaire proposé : SARL TECHNOVERT domicilié à Valentigney (25700)

Montant du marché : 1 111 679.99 € HT, soit 1 334 015.99 € TTC correspondant à l'offre de base des tranches ferme et optionnelles 1 et 2

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants dans les conditions précitées, toutes les pièces s'y rapportant, ainsi que leurs éventuels avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GUILTIER